

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2025

A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme MARTIN Véronique, le Maire

Date de convocation du Conseil 11/06/2025

Secrétaire de séance : Romain GROLLIER

Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à	Noms	Présents	Absents Non Excusés	Absents excusés	Pouvoir Donné à
Véronique MARTIN	X				Laëtitia CHARVET	X			
Michaël STCHERBAKOFF	X				Romain GROLLIER	X			
Chrystel REICHLING			X	Sébastien RONSEAUX	Vincent ROUX	X			
Sébastien RONSEAUX	X				Julien MENUEL	X			
Sophie RECOPE			X	Henri BECHARD	Denis BERTAGNIOLO	X			
Henri BECHARD	X				Eliane CARRIER- BOURBON	X			
Stéphanie MATHAIS LUGEZ	X				Fabrice VULLIEZ	X			
Jean-Luc MARTIN	X				Alain GROLLIER	X			
André GAY			X	Véronique MARTIN					

Appel des élus

Désignation de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025

1) Demande de subvention du Comité des fêtes pour les festivités de la foire de Pâques :

Sébastien RONSEAUX expose :

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes.

L'association a organisé les festivités de la foire de Pâques.

La commission municipale « ECOLE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE » propose que soit attribuée, à titre exceptionnelle, la somme de 400 € afin de soutenir l'organisation des festivités de la foire de Pâques qui se sont déroulées du 18 au 21 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € à l'association du Comité des fêtes de Sillans.
- **Et CHARGE** Madame le Maire d'effectuer son versement.

Questions diverses :

1/ Michaël STCHERBAKOFF : Point sur les travaux de sécurité Rue Ambroise Carrier.

Après concertation avec les services du département, la réalisation d'un trottoir côté Nord (avec pose des bordures profil A2 franchissables) n'est pas envisageable du fait de l'emprise restreinte du domaine public et ne permet pas de garantir pas la sécurité des piétons.

Il est donc proposé de réaliser des aménagements de sécurité au carrefour rue de la République et au carrefour Chemin du Randan afin de réduire les vitesses de circulation. 2 propositions sont faites : 2 plateaux surélevés ou 2 doubles chicanes.

Le Département réalise une phase test, à savoir :

- Le 1^{er} comptage réalisé début juin a montré un flux important de véhicules, à savoir 4300 véhicules par jour.
- Des balises et signalétiques provisoires seront installées début septembre.
- Un 2^{ème} comptage aura lieu fin septembre.

2/ Véronique MARTIN :

Environ 40 places de stationnement vont être effectuées dans les différents quartiers, et notamment rue de la Tramelière ou les véhicules sont garés dans le virage, ce qui engendre une circulation très dangereuse.

Denis BERTAGNOLIO : quel devenir pour les places situées à côté de la pharmacie ?

Véronique MARTIN : les places seront réservées pour les professionnels actuels avec des stationnement limités.

Les habitants devront se garer dans leur garage ou sur la place Victor Carrier.

3/ Véronique MARTIN : Afin de connaître l'état des travaux de rénovation à la maison des anciens, il a été demandé à l'entreprise IES d'effectuer un diagnostic visuel de la structure du bâtiment. Le montant de ce diagnostic s'élève à 900 €.

4/ Véronique MARTIN : Plan Communal de sauvegarde :

Ce document est qui obligatoire dans les communes permet de répertorier tous les points à risques dans le village afin de faire face à un événement majeur de sécurité civile tel que risques climatiques, inondations, tremblement de terre...

L'objectif est de mettre en place une organisation rapide et efficace pour protéger au mieux la population des risques encourus.

Un dispositif pour alerter la population sera mis en place : sirène des pompiers ou autre, à réfléchir.

Voir aussi avec les assurances qui peuvent apporter des réponses de dispositifs.

La Préfecture envoie des messages d'alerte à tous les habitants en cas de besoin (par téléphone – SMS) ou application.

Denis BERTAGNOLIO : et pour les personnes qui ne savent pas utiliser leur téléphone pour ce genre de situation ?

Véronique MARTIN : il y aura un système d'alerte, exemple : sirène.

5/ Henri BECHARD : un point sera fait fin juin pour faire le bilan sur les dépenses et les recettes de la commune.

6/ Sebastien RONSEaux : informe qu'il y aura 195 élèves à la prochaine rentrée scolaires 2025-2026.

En maternelle : il y aura 3 postes ATSEM à temps plein.

Éric, l'enseignant remplaçant ne sera pas présent lors de la prochaine rentrée.

Spectacle de fin d'année de l'école aura lieu le vendredi 20 juin dans la cour de l'école à partir 17h

Jeudi 19 juin : bilan avec équipe bénévole Pause Cartable : possibilité de réduire le temps d'accueil car il y a moins de besoin sur le temps du jeudi.

Lundi 23 juin : réunion avec les associations pour préparer le planning des manifestations de l'année 2025-2026.

Jeudi 26 juin : dernière séance du CME et remerciement des enfants pour leur participation et leur travail.

Lundi 30 juin 16h45 : remise des calculatrices aux enfants de CM2

Mardi 1^{er} juillet à 18h30 Invitations de toutes les associations qui sont intervenues sur les temps périscolaires de la pause méridienne et du soir durant l'année scolaire 2024-2025 pour faire le bilan et les perspectives à venir. Suivi d'un temps convivial avec les élus.

7/ Jean-Luc MARTIN : la climatisation a été réparée à la petite salle des fêtes.

8/ Denis BERTAGNOLIO : quel retour avec le changement de programmation des feux ?

Véro MARTIN : avec le changement de programmation des feux, la circulation est moins dense mais il y a encore beaucoup de circulation et une vitesse encore excessive. C'est pour cela que les services du Département réfléchissent à d'autres solutions sur la rue Ambroise Carrier.

9/ Véronique MARTIN : des PAV ont été installés dans la dernière chicane à la sortie de Sillans, direction de St Etienne de St Geoirs.

10/ Sebastien RONSEAUX : rappelle qu'en période pré-électorale le bulletin municipal doit avoir un caractère neutre et ne doit pas changer de présentation. Tout comme les manifestations municipales ou cérémonies devront avoir un contenu neutre et informatif, idem pour le site internet de la mairie ou le principe de neutralité devra être respecté.

La séance est levée à 20h00

Prochain Conseil municipal le : **8 juillet 2025 à 19h30.**